



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**Empiètement sur la chaussée – VC n° 35 - Le Raty - EARL Perles Rouges
Suez Eau France - 21/11/2022 au 22/12/2022**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande du 03 novembre 2022 de SUEZ Eau France SAS – Service Ordonnancement 988 chemin Pierre Drevet CS 20152,

Considérant que les travaux auront lieu du 21 novembre 2022 au 22 décembre 2022, situés sur la Voie communale VC n° 35, « Le Raty » à Montrottier,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Dans le cadre d'une réalisation de branchement eau potable, pour une durée de 29 jours, du 21 novembre 2022 au 22 décembre 2022, située sur la voie communale VC n° 35 « Le Raty » à Montrottier,

Article 2^{ème} : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Restriction sur section courante,
- limitation de la vitesse à 30km/h,
- interdiction de dépasser,
- interdiction de stationner,

Article 3^{ème} : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4^{ème} : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 03 novembre 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

